



## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 janvier 2024**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 17 janvier 2024 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 17 janvier 2024 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 17 janvier 2024 ;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation 17 janvier 2024 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
  - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
  - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de MM. Jean-Philippe HIHN, Philippe SCHEIBLING, Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Christelle HIRSCHMANN, Estelle SCHUHLER, Delphine BIEHLER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Guy ENGEL, Dominique WAEGELL, Gérald DILLENSEGER, Conseillers Municipaux.

Mmes Anne RIFF, Stéphanie HUSSER, Anne RINIÉ, Clémentine JEHL, Conseillères Municipales, sont absentes et excusées.

M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal, Mmes Karine VOGELEISEN, Nadine VOLK, Conseillères Municipales sont absents.

Mme Anne RIFF, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire.

**Membres en exercice : 23   Présents : 16   Absents et excusés : 4   Absents : 3   Procurations : 4**

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**DESIGNE à l'unanimité**, M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, secrétaire de séance.

**L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 32 du mandat 2020-2026 :**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023**
2. **ADMINISTRATION GENERALE**
  - A) Aire de jeux Alumnat – Aide de la Région
  - B) Village engagé gaz vert – Convention
3. **FORET-CHASSE**
  - A) Adjudication – Lot N°5 des chasses communales – Contrat de bail
  - B) Lot N°4 des chasses communales – Répartition du paiement du loyer
4. **VOIRIE – RÉSEAUX**  
Rénovation éclairage public – Kientzville – Attribution du marché
5. **URBANISME**
  - A) PAA Est – Droit à résolution – Mainlevée
  - B) Le Hameau de l'Aubach – Rétrocession de deux parcelles
6. **FINANCES**
  - A) Délégation d'attribution – Admission en non-valeur de créances de faible montant
  - B) Budget 2024 – Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
7. **DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
8. **COMMUNICATIONS**
9. **VŒUX - DIVERS**

oOo

**DECISIONS**

<b>1. Approbation du procès-verbal de la séance 28 novembre 2023</b>	Adopté à l'unanimité
<b>2. ADMINISTRATION GENERALE</b>	
A) Aire de jeux Alumnat – Aide de la Région	Adopté à l'unanimité
B) Village engagé gaz vert – Convention	Adopté à l'unanimité
<b>3. FORET-CHASSE</b>	
– A) Adjudication – Lot N°5 des chasses communales – Contrat de bail	Adopté à l'unanimité 4 Abstentions
– B) Lot N°4 des chasses communales – Répartition du paiement du loyer	Adopté à l'unanimité

<b>4. VOIRIE – RÉSEAUX</b>	
Rénovation éclairage public – Kientzville – Attribution du marché	Adopté à l'unanimité
<b>5. URBANISME</b>	
A) PAA Est – Droit à résolution – Mainlevée	Adopté à l'unanimité
B) Le Hameau de l'Aubach – Rétrocession de deux parcelles	Adopté à l'unanimité
<b>6. FINANCES</b>	
A) Délégation d'attribution – Admission en non-valeur de créances de faible montant	Adopté à l'unanimité
B) Budget 2024 – Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	Adopté à l'unanimité
<b>7. DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE</b>	Acté

**Le Maire salue le public présent.**

## **DCM-2024-01-1**

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023**

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023 préalablement diffusé est **approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.**

<b>NOM- Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Procuration à</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		

DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

## Entrée de Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale

**DCM-2024-01-2A**

### 2. ADMINISTRATION GENERALE

#### A) Aire de jeux Alumnat – Aide de la Région

#### **Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Par la délibération du Conseil Municipal du 21/06/2022, le Conseil Municipal a décidé la réalisation d'une aire de jeux sur le site de l'Alumnat et lors de sa décision du 24/01/2023 a attribué le marché à HUSSON Collectivité à 68650 LAPOUTROIE, pour un montant de 86 901,85 €HT.

Il est demandé au Conseil Municipal :

**D'ARRETER** le plan de financement ci-après :

		<u>Montant HT</u>
<u>DEPENSES</u>	Travaux de création d'une aire de jeux	86 902,00 €
	Mise en place d'un mât d'éclairage	2 350,00 €
	Table et 2 banquettes	1 985,00 €
	<b><u>TOTAL DES DEPENSES HT</u></b>	<b>91 237,00 € HT</b>
	<u>soit</u>	<b>109 484,40 € TTC</b>
<u>RECETTES</u>	Subvention Région	27 371,00 €
	FCTVA	14 966,00 €
	Autofinancement - Fonds propres	67 147,40 €
	<b>TOTAL GENEAL</b>	<b><u>109 484,40 €</u></b>

**DE CHARGER** le Maire à solliciter la Région Grand Est en vue de l'attribution d'une aide ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces afférentes à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**CHARGE** le Maire à solliciter la Région Grand Est en vue de l'attribution d'une aide ;

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à la présente.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean- Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

## DCM-2024-01-2B

### 2. ADMINISTRATION GENERALE

#### B) Village engagé gaz vert - Convention

#### **Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

À l'initiative de GRDF, il est proposé au Conseil Municipal de matérialiser le soutien et l'engagement de la Commune dans la promotion du gaz vert auprès des administrés et renforcer la notoriété de cette énergie auprès du grand public.

La Municipalité ayant formulé un avis favorable à la demande, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** la convention "Village engagé gaz vert" ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention.

Le Maire indique au Conseil Municipal que le projet de convention est lié à une communication autour de l'énergie verte produite sur le territoire de la Commune de Scherwiller en raison de l'implantation d'un méthaniseur.

Les engagements de la Commune résident en la mise en place de deux panneaux. À l'origine prévus aux entrées de la Commune, ceux-ci seront apposés sur le grillage de clôture du méthaniseur ainsi qu'à l'entrée du PAEI du Giessen.

La pollution visuelle par démultiplication d'informations et panneaux aux entrées de Scherwiller n'ayant pas été souhaitée par le Maire, celle-ci ne sera donc pas aggravée.

À M Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, souhaitant savoir si d'autres obligations seraient mises à charge de la Commune notamment en matière de marché de fournitures de gaz, le Maire indique que non, exception faite d'un engagement de consultation en ce sens.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, rappelle que le choix du tarif vert à 100% validé lors du précédent marché a évolué vers un marché actuel à un tarif vert à 50%, ceci pour des questions de coût.

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, rappelle les passages dans le village de très grands tracteurs pour approvisionner le méthaniseur en intrants.

Le Maire demandant la fréquence des observations, M. SCHNELL précise que cela est constaté environ une fois par semaine pour ce qu'il a pu voir.

M. Gérald DILLESEGER, Conseiller Municipal, confirme également avoir vu un passage par le Krummweg.

Pour M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, la situation est complexe. Il confirme des passages dans le vignoble, sur des chemins de l'Association Foncière également, mais ce sont des agriculteurs. Il ne souhaite cependant pas être pris en porte à faux d'autant que la situation est peu fréquente.

Pour M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, les chemins empruntés ne sont pas dimensionnés pour recevoir cette circulation. Ils ne sont dimensionnés que pour l'usage des riverains. Il est prévu que les gros tracteurs arrivent via l'entrée du PAEI du Giessen via la départementale qui relie Sélestat à Châtenois.

M. Gérald DILLESEGER estime que trois quarts de la circulation se fait effectivement par Sélestat.

À M. SCHEIBLING, ayant relevé dans le projet de convention avec GRDF la mention d'un engagement de la Commune de mise en place d'une convention lors d'opération d'extension urbaine, le Maire souligne qu'il s'agit d'une possibilité mais non d'une obligation.

Pour M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, la convention est réellement une charte d'affichage comme l'a bien indiqué le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention "Village engagé gaz vert" ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		

DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

## **DCM-2024-01-3A**

### **3. FORET - CHASSE**

#### **A. Adjudication – Lot N°5 des chasses communales – Contrat de bail**

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire**

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 19 octobre dernier, le Conseil Municipal a décidé de procéder par adjudication pour la relocation du lot n° 5 des chasses communales.

Conformément au Cahier des Charges, trois candidatures pour le lot n°5 ont été agréées par le Conseil Municipal le 28 novembre dernier.

L'adjudication publique du lot n° 5 a été organisée le 20 décembre dernier.

Il a été adjugé à 2 100,- €, soit 100,-€ de plus que sa mise à prix, à Monsieur Nicolas SCHALK.

Conformément au Cahier des Charges Type, article 19-2, il appartient au Conseil Municipal d'approuver le contrat de location.

Après présentation du contrat de location aux Conseillers,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** le contrat de location du lot n°5.

À M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, demandant si tous les candidats étaient présents, le Maire indique que oui.

Ce dernier précise qu'une seule offre a seulement été produite et qu'elle n'a donné lieu à aucune surenchère.

À M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, souhaitant savoir si le permissionnaire du locataire avait réglé ce qu'il devait à la Commune, le Maire précise que non à ce stade, malgré les promesses. La caution définitive a cependant bien été déposée.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, indique que l'adjudicataire est très satisfait. Son objectif est le retour dans son lot du petit gibier comme ce qui a été réalisé dans le lot N°4.

M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, souligne que globalement la Commune s'en sort plutôt bien sur ce lot, ce que confirme le Maire qui rajoute que le niveau d'adjudication correspond à une hausse de 17% par rapport à la période précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le contrat de location du lot n°5.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale				X
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué				X
DILLENSEGER Gérard	Conseiller Municipal				X
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale				X
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean- Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

### DCM-2024-01-3B

### 3. FORET - CHASSE

#### B. Lot N°4 des chasses communales – Répartition du paiement du loyer

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire**

Le lot n°4 des chasses communales a été attribué par convention de gré à gré, le 24 octobre 2023 à l'Association de Chasse de Kientzville, pour un montant de 4 400,-€ annuel.

Conformément à l'article 11 du Cahier des Charges, le locataire a la possibilité, pour la durée du bail, de payer le loyer en deux versements égaux : le premier au plus tard au 1er avril et le deuxième au plus tard au 1er septembre de chaque année.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024, Monsieur Jean-Noël PHILIPPE, Président de l'Association de Chasse de Kientzville, a manifesté sa volonté de payer le loyer en deux versements égaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'ACCEPTER** la demande de l'Association de Chasse de Kientzville relative au paiement du loyer annuel du lot n°4 des chasses communales, en deux fois, soit 2 200,-€ au



plus tard au 1<sup>er</sup> avril et 2 200 € au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre ceci pour la durée du bail 2024-2033.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la demande de l'Association de Chasse de Kientzville relative au paiement du loyer annuel du lot n°4 des chasses communales, en deux fois, soit 2 200,-€ au plus tard au 1<sup>er</sup> avril et 2 200 € au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre ceci pour la durée du bail 2024-2033.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean- Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

### DCM-2024-01-4

#### 4. VOIRIE -RESEAUX

Rénovation éclairage public – Kientzville – Attribution du marché

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire**

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération en date du 25 juillet 2023 a été approuvé le dossier PRO soumis par VIALIS, Maître d'œuvre du projet de rénovation de l'éclairage de Kientzville.

Une enveloppe financière ainsi qu'un plan de financement avaient également été arrêtés soit

## 1) Travaux

### - Tranche ferme

Génie civil - Exploitation

Armoires de commande

Foyers complémentaires

Remplacement de luminaires 112 606,- €

### - Tranche conditionnelle 1

Rues des Geais, Loriots, Merles 48 217,-€

### - Tranche conditionnelle 2

Rues des Hironnelles, Tourterelles 51 097,-€

### - Préparation et organisation du chantier 2 000,-€

---

213 920,- €

## 2) Maîtrise d'œuvre et divers 7 500,-€

## 3) Imprévus 10 000,-€

---

231 420,-€ soit 277 704,-€ TTC

### Plan de financement :

- Fond Verts 65 825,- €

- Territoire d'Énergies Alsace 25 000,-€

- autofinancement – Fonds propres 186 879,-€

---

277 704,-€

Une consultation en vue de la dévolution du marché a été lancée le 17 novembre 2023.

Après ouverture des plis, analyse et classement des offres et avis de la CAO informelle du 22 janvier dernier, il est proposé au Conseil :

### **D'ATTRIBUER**

le marché à l'entreprise classée en tête proposant l'offre économiquement la plus avantageuse suivant les critères de jugement du règlement de consultation soit : PONTIGGIA, de HORBOURG-WIHR ;

### **D'ATTRIBUER**

à ladite entreprise l'ensemble des tranches soumises à consultation pour une réalisation en 2024 soit :

#### **Tranche ferme**

#### **Travaux d'exploitation**

- Rénovation de 2 armoires de commande : rue des Mésanges et rue des Fauvettes

- Travaux de génie civil et de bouclage réseaux

#### **Foyers complémentaires dans les rues**

- Rue des Rossignols

- Rue des Fauvettes

#### **Rénovation des foyers d'éclairage public, dans les rues suivantes :**

- Rue des Rossignols

- Rue des Fauvettes

- Rue des Pinsons

- Place Kientz

- Rue des Alouettes
- Rue des Mésanges

### **Tranche conditionnelle n° 1**

#### **Rénovation des foyers d'éclairage public dans les rues suivantes :**

- Rue des Geais
- Rue des Loriots
- Rue des Merles

### **Tranche conditionnelle n° 2**

#### **Rénovation des foyers d'éclairage public dans les rues suivantes :**

- Rue des Hirondelles
- Rue des Tourterelles

**ceci pour un montant de 198.963,80 € HT**

#### **D'ARRETER**

en conséquence le budget de l'opération de la manière suivante :

Travaux de rénovation éclairage public	198.963,80 € HT
Maîtrise d'œuvre	6.450,00 € HT
<b>Soit un montant total</b>	<b>205.413,80 € HT</b>
<b>Soit</b>	<b>246.496,56 € TTC</b>

#### **D'ARRETER**

le plan de financement du projet suivant :

- Fond Verts	60.000, - €
- Territoire d'Énergies Alsace	25.000, -€
- FCTVA	33.696, - €
- autofinancement – Fonds propres	127.800,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>246.496,56 €</b>

#### **D'AUTORISER**

le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces afférentes.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, indique que l'entreprise PONTIGGIA est la mieux disante.

À M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, interrogeant sur l'évolution de la réalisation des travaux prévus à l'origine sur deux exercices, voire 3 comme le rappelle le Maire, il est précisé qu'en matière de financement, le Territoire d'Énergies Alsace (TEA) a été saisi ainsi que les services gérant les Fonds Verts. Concernant ces dernières aides, un financement est assuré en 2024 de manière quasi certaine. Rien n'est cependant acquis pour 2025, d'où la proposition de réalisation de la Tranche Ferme ainsi que les deux Conditionnelles en 2024.

Cinq candidatures, donc cinq offres ont été enregistrées et déclarées recevables avec des écarts sensibles au niveau des prix.

À M. Hubert GUIOT, souhaitant des explications quant à ces écarts, M. Philippe SCHEIBLING précise que des mémoires techniques ont été déposés. Les dossiers de candidatures et offres ont été analysés par le maître d'œuvre. La proposition de classement de ce dernier a été entérinée par la Commission d'Appel d'Offre informelle.

M. SCHEIBLING précise que dans le cadre de la procédure, une information aux entreprises non retenues devra être réalisée avant la signature et la notification du marché. Les travaux pourraient débuter au début de l'été. Il indique que Kientzville représente 17% de l'éclairage public de la Commune. La conversion en "Led" est donc bien avancée et se poursuit.

À Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, souhaitant savoir si un délai réglementaire existait en matière de passage en LED, M. SCHEIBLING indique que non, sauf pour ce qui concerne les luminaires "boule" qui devront être enlevés pour 2025. Le quartier des vins est ainsi tout particulièrement concerné.

A M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, souhaitant savoir si une quantification des économies pouvait être réalisée, M. SCHEIBLING indique que l'économie en électricité sera conséquente sans toutefois être énorme. Il rappelle en sus que le réseau était largement vétuste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE** le marché à l'entreprise classée en tête proposant l'offre économiquement la plus avantageuse suivant les critères de jugement du règlement de consultation soit : PONTIGGIA, de HORBOURG-WIHR ;

**ATTRIBUE** à ladite entreprise l'ensemble des tranches soumises à consultation pour une réalisation en 2024 soit :

**Tranche ferme**

**Travaux d'exploitation**

- Rénovation de 2 armoires de commande : rue des Mésanges et rue des Fauvettes
- Travaux de génie civil et de bouclage réseaux

**Foyers complémentaires dans les rues**

- Rue des Rossignols
- Rue des Fauvettes

**Rénovation des foyers d'éclairage public, dans les rues suivantes :**

- Rue des Rossignols
- Rue des Fauvettes
- Rue des Pinsons
- Place Kientz
- Rue des Alouettes
- Rue des Mésanges

**Tranche conditionnelle n° 1**

**Rénovation des foyers d'éclairage public dans les rues suivantes :**

- Rue des Geais
- Rue des Loriots
- Rue des Merles

**Tranche conditionnelle n° 2**

**Rénovation des foyers d'éclairage public dans les rues suivantes :**

- Rue des Hirondelles
- Rue des Tourterelles

**ceci pour un montant de 198.963,80 € HT**

**ARRETE**

en conséquence le budget de l'opération de la manière suivante :

Travaux de rénovation éclairage public	198.963,80 € HT
Maîtrise d'œuvre	6.450,00 € HT
<b>Soit un montant total</b>	<b>205.413,80 € HT</b>
<b>Soit</b>	<b>246.496,56 € TTC</b>

**ARRETE**

le plan de financement du projet suivant :

- Fond Verts	60.000, - €
- Territoire d'Énergies Alsace	25.000, -€
- FCTVA	33.696, - €
- autofinancement – Fonds propres	127.800,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>246.496,56 €</b>

**AUTORISE**

le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces afférentes.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean- Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

**DCM-2024-01-5A**

**5. URBANISME**

**A. PAA Est – Droit à résolution – Mainlevée**

Par demande du 29 novembre 2023, Maître Aurélie BAZAINE, Notaire au sein de la SCP Claude NUSS et Benjamin MOREAU à CHATENOIS, demande la radiation du droit à la résolution inscrit au Livre Foncier au profit de la Commune de Scherwiller et portant sur la parcelle sise lieu-dit Am Hohlen Weg-

cadastrée sous la section C – parcelle N° 733/557 d’une contenance de 25,18 ares et appartenant à la SCI 2V dont le siège est situé à SCHERWILLER, 14 rue Saint Wolfgang.

Ce droit à résolution résulte de l’acte de vente reçu par Maître NUSS en 2009, aux termes duquel la Commune de Scherwiller a vendu le terrain de construction.

Conformément à l’acte de vente, un droit à résolution a été inscrit sur le bien acquis par la SCI 2V au profit de la Commune de Scherwiller.

Aussi, il appartient au Conseil Municipal :

**DE SE PRONONCER** sur l’opportunité de procéder à la radiation de l’inscription établie au profit de la Commune de Scherwiller et inscrite au Livre Foncier, portant sur le bien sis lieu-dit Am Hohlen Weg – section C – parcelle N° 733/557 d’une contenance de 25,18 ares et appartenant à la SCI 2V ;

**D’AUTORISER** le Maire à donner pouvoir à Maître Aurélie BAZAINE, tout clerc ou secrétaire de la SCP Claude NUSS et Benjamin MOREAU, notaires associés, titulaire de l’Office Notarial à 67730 CHÂTENOIS, 6 et 7 route de Kintzheim, pour procéder à cette radiation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**SE PRONONCE** sur l’opportunité de procéder à la radiation de l’inscription établie au profit de la Commune de Scherwiller et inscrite au Livre Foncier, portant sur le bien sis lieu-dit Am Hohlen Weg – section C – parcelle N° 733/557 d’une contenance de 25,18 ares et appartenant à la SCI 2V ;

**AUTORISE** le Maire à donner pouvoir à Maître Aurélie BAZAINE, tout clerc ou secrétaire de la SCP Claude NUSS et Benjamin MOREAU, notaires associés, titulaire de l’Office Notarial à 67730 CHÂTENOIS, 6 et 7 route de Kintzheim, pour procéder à cette radiation.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		

CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

## DCM-2024-01-5B

### 5. URBANISME

#### B. Le Hameau de l'Aubach – Rétrocession de deux parcelles

- VU le dossier du PA 067 445 17 R0002 délivré le 19/07/2018 délivré à la SARL STRUCTURE et DEVELOPPEMENT ;
- VU le document Orientations d'Aménagement et de programmation du PLU dans lequel la zone d'urbanisation future du secteur en entrée Est de la Commune située en zone 1AUa devra respecter les orientations d'aménagements du principe d'accès aux parcelles et un traitement paysager autour de la zone ;
- VU le Procès-Verbal d'Arpentage du Cabinet Roth et Simler du 20/05/2021 ;
- VU la DAACT du PA 067 445 17 R0002 déposée en mairie le 31/05/2021 ;
- VU la demande du Cabinet Un Point Six sollicitant la rétrocession des ouvrages concernés à savoir :
- Section 12, n°270/14 – d'une contenance de 422 m<sup>2</sup> de nature « sol », soit 4 a 22 ca, appartenant à SAS Structure et Développement ;
  - Section 12, n°288/19 – d'une contenance de 116m<sup>2</sup> de nature « sol », soit 1 a 16 ca, appartenant à SAS Structure et Développement ;
- VU les plans de récolement et les dossiers d'ouvrages exécutés des entreprises VOGEL et FELDNER ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

#### D'APPROUVER

la rétrocession à l'euro symbolique par acte notarié et la réintégration dans le domaine privé de la Commune des deux parcelles :

- Section 12, n°270/14 – d'une contenance de 422m<sup>2</sup> de nature « sol », soit 4 a 22 ca,
- Section 12, n°288/19 – d'une contenance de 116m<sup>2</sup> de nature « sol », soit 1 a 16 ca,

#### D'AUTORISER

Monsieur Olivier SOHLER, Maire, à signer l'acte de rétrocession et toutes les pièces s'y afférent.

Le Maire Précise à M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, que le versement dans le Domaine Public se fera ultérieurement.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, indique que les parcelles concernées par la rétrocession sont occupées par le cheminement piéton. Il rappelle que les parties en impasse resteront en copropriété.

M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, relève quelques soucis encore existants suite à des stationnements de véhicules ou déversements de terre sur les parties engazonnées.

M. SCHEIBLING confirme la présence d'ornières et de stagnation d'eau malgré la présence de noues. Le Maire indique qu'une remise en état sera exigée avant toute signature notariale.

M. Hubert GUIOT demande si des conventions avec les concessionnaires “réseaux” ont été signées, ceci d’autant que le versement dans le Domaine Public est prévu.

M. SCHEIBLING précise que le versement devrait se faire dans le Domaine Public de la CeA et que les réseaux sont peu concernés sur cette partie.

M. Hubert GUIOT interroge concernant le devenir de la parcelle 13.

M. SCHEIBLING indique que ladite parcelle constitue un accès à une sortie d’exploitation. Un emplacement réservé pourra y être placé lors de la prochaine révision du PLU.

Le Maire soumet au vote de l’assemblée la proposition tout en rappelant qu’une remise en état sera demandée avant signature des actes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la rétrocession à l’euro symbolique par acte notarié et la réintégration dans le domaine privé de la Commune des deux parcelles :

- Section 12, n°270/14 – d’une contenance de 422m<sup>2</sup> de nature « sol », soit 4 a 22 ca,
- Section 12, n°288/19 – d’une contenance de 116m<sup>2</sup> de nature « sol », soit 1 a 16 ca,

**AUTORISE** Monsieur Olivier SOHLER, Maire, à signer l’acte de rétrocession et toutes les pièces s’y afférent.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		



**DCM-2024-01-6A**

**6. FINANCES**

**A) Délégation d'attribution – Admission en non-valeur de créances de faible montant**

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Jean-Philippe HIHN**

L'admission en non-valeur est proposée par le comptable pour les créances irrécouvrables, c'est-à-dire les créances pour lesquelles :

- les diligences s'avèrent impossibles, vaines,
- ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences.

L'article 173 de la loi n° 2022-2017 du 21 février 2022 permet aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs.

Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 fixe les seuils de délégation à respecter : seuil maximal de 100€ pour les Communes. Ce seuil constitue un plafond légal : les assemblées demeurent libres de fixer un seuil de délégation inférieur. Il leur est également possible, dans le respect de cette condition, de ne donner délégation que pour certaines catégories de créances.

Une fois la délégation accordée à l'exécutif, la décision d'admission en non-valeur s'effectuera par arrêté.

Afin de rendre compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante tout en conservant à la mesure son effet simplificateur, le Maire doit communiquer au moins une fois par an au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur assorties du motif d'admission. L'assemblée dispose par ailleurs d'un droit d'évocation des pièces produites à l'appui de la demande auprès du comptable public.

Il est proposé au Conseil Municipal

**DE DELEGUER** au Maire l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100€. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE DE DELEGUER** au Maire l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100€. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		

ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

## DCM-2024-01-6B

### 6. FINANCES

#### B. Budget 2024 – Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire**

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

#### Article L 1612-1

Modifié par Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 -art.37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés à l'alinéa ci-dessus, est inscrit au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les

Conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article pour un montant total à hauteur de 839 280,69 € selon détail ci-dessous ;

**Nomenclature M57 - BUDGET 2023**

<u>Chapitre/Compte</u>	<u>BP</u>	<u>DM</u>	<u>Total</u>	<u>Crédits pouvant être ouverts par le Conseil Municipal</u>
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>50 644.00 €</b>		<b>50 644.00 €</b>	<b>12 661.00 €</b>
2031- Frais d'études	46 644.00 €		46 644.00 €	11 661.00 €
2051- Concessions et droits similaires	4 000.00 €		4 000.00 €	1 000.00 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>517 315.55 €</b>	<b>19 210.00 €</b>	<b>536 525.55 €</b>	<b>134 131.39 €</b>
2111 - Terrains nus	196 684.80 €		196 684.80 €	49 171.20 €
2112 - Terrains voirie	12 307.00 €		12 307.00 €	3 076.75 €
2115 - Terrains bâtis	55 000.00 €		55 000.00 €	13 750.00 €
2121- Plantations d'arbres et d'arbustes	750.00 €		750.00 €	187.50 €
2128 - Autres agencements et aménagements	105 000.00 €	12 150.00 €	117 150.00 €	29 287.50 €
21311 - Bâtiments administratifs		165.00 €	165.00 €	41.25 €
21312 - Bâtiments scolaires	1 750.00 €	7 000.00 €	8 750.00 €	2 187.50 €
21318 - Autres bâtiments publics	39 112.80 €	495.00 €	39 607.80 €	9 901.95 €
2151 - Réseaux de voirie	6 000.00 €		6 000.00 €	1 500.00 €
21568 - Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	8 000.00 €		8 000.00 €	2 000.00 €
215731 - Matériel roulant - Voirie	24 681.60 €		24 681.60 €	6 170.40 €
21831 - Matériel informatique scolaire	3 000.00 €	3 000.00 €	- €	- €
21838 - Autre matériel informatique	3 438.80 €		3 438.80 €	859.70 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires		1 000.00 €	1 000.00 €	250.00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	2 500.00 €		2 500.00 €	625.00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	59 090.55 €	1 400.00 €	60 490.55 €	15 122.64 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>2 631 809.16 €</b>	<b>138 144.04 €</b>	<b>2 769 953.20 €</b>	<b>692 488.30 €</b>
2312 - Agencements et aménagements de terrains		11 000.00 €	11 000.00 €	2 750.00 €
2313 - Constructions	1 723 168.76 €	123 144.04 €	1 846 312.80 €	461 578.20 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	831 640.40 €	4 000.00 €	835 640.40 €	208 910.10 €
238 - Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations corporelles	77 000.00 €		77 000.00 €	19 250.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 199 768.71 €</b>	<b>157 354.04 €</b>	<b>3 357 122.75 €</b>	<b>839 280.69 €</b>

**D'ACCEPTER**

les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;

**DE VOTER**

les montants par chapitre, soit

20 - immobilisations incorporelles	12.661,00 €
21 - immobilisations corporelles	134.131,39 €
23 - immobilisations en cours	692.488,30 €
<b>Pour un montant total de</b>	<b>839.280,69 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTTE**

les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;

**VOTE**

les montants par chapitre, soit

20 - immobilisations incorporelles	12.661,00 €
21 - immobilisations corporelles	134.131,39 €
23 - immobilisations en cours	692.488,30 €
<b>Pour un montant total de</b>	<b>839.280,69 €</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		

SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGLL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

**DCM-2024-01-7**

## 7. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

(4)

**De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**

Décision Municipale en date du 20 novembre 2023 portant attribution du marché Diagnostics des Charpentes de 4 bâtiments du Centre Bourg. Le contrat est confié à la société N2A Expertise, Agence de Strasbourg, 3 Quai Kleber, 67000 Strasbourg, pour un montant total de 1.650,00 €HT.

Décision Municipale en date du 28 novembre 2023 portant attribution du marché relatif aux sorties scolaires 2023-2024 de l'École élémentaire Simone VEIL et de l'École maternelle. Le marché est confié aux AUTOCARS SCHMITT, 55 Route de Hilsenheim, 67600 MUTTERSCHOLTZ, pour un montant total de 7.212,73 € HT.

Décision Municipale en date du 18 décembre 2023 portant acceptation du contrat de suivi de progiciels et de maintenance Microsoft SQL proposé par la Société BERGER-LEVRAULT (MAGNUS), 892 rue Yves Kermen à 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. Le contrat est accepté avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le contrat de suivi qui comprend les progiciels suivants :

- e. magnus gestion financière
- e. magnus gestion des relations citoyens
- e. magnus environnement progiciels

-

...

s'élève à 3.995,67 € HT par an et la partie mise à jour SQL 99,- HT par an.

Décision Municipale en date du 21 décembre 2023 portant attribution du marché relatif à la fourniture de Fioul et de GNR. Le marché est confié à la société BOLLORÉ, 2 rue des Frère Lumière, 68127 STE CROIX EN PLAINE.

- Fioul domestique :

Le prix unitaire étant : 965,- € HT/1000 L

Prix total estimatif pour 2 600 litres : 2 509,-€ HT

- GNR :

Le prix unitaire étant : 1010,00 € HT/1000 L

Prix total estimatif pour 900 litres : 909,00 € HT

Prix total estimatif pour 2 600 litres de fioul et 900 litres de GNR : 3.418, -€ HT.

Décision Municipale en date du 02 janvier 2024 portant acceptation de l'avenant N°3 Lot 1 Téléphonie fixe et internet, pour la ligne de la Maison des Associations, 11 rue de l'École suite au changement tarifaire de 44,00€ HT pendant 12 mois puis 50,00 € HT /mois avec effet au 01 novembre 2023.

(5)

**De décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil**

Décision Municipale en date du 28 novembre 2023 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Amicale des donneurs de sang	Collectes de Sang, les vendredis : 09/02/2024 + 19/04/2024 + 21/06/2024 + 06/09/2024 + 06/12/2024	Gratuit

Décision Municipale en date du 28 novembre 2023 relative à la location de l'Espace Sportif Couvert Thierry OMEYER pour la période du 11 janvier 2024 au 14 juillet 2024 :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
Petite Salle + 2 vestiaires <u>Les jeudis</u> : de 19h00 à 20h30	M. Aldo MAZZUCHETTI Président de l'Association KM Centre Alsace	Krav Maga	15€ / heure

Décision Municipale en date du 29 novembre 2023 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le 10 février 2024 :

Club/Association/ Particulier	Jour	Prix de la location
PETON Jean-Marc	Samedi 10 février 2024 (demi-journée) Fête de Famille	300 euros

Décision Municipale en date du 29 novembre 2023 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le mois de janvier 2024 :

<b>Club/Association</b>	<b>Jour</b>	<b>Prix de la location</b>
Chorale Sainte Cécile	Représentations théâtrales 13-14-20-21-26 et 27 janvier 2024	Gratuit

Décision Municipale en date du 09 janvier 2024 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour les 3 et 4 février 2024 :

<b>Club/Association/ Particulier</b>	<b>Jour</b>	<b>Prix de la location</b>
Harmonie Sainte Jeanne d'Arc	Samedi 03 février 2024 et dimanche 04 février 2024 Concert annuel	Gratuit

(6)

**De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes**

Décision Municipale en date du 22 décembre 2023 portant acceptation des contrats d'Assurance pour le lot protection juridique de la Commune, des agents et des élus et pour le lot dommages aux biens. Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- Le contrat protection juridique de la Commune, des agents et des élus est confié à la société AXA, 1 place Victorien Sardou, 78166 MARLY LE ROY, via le courtier Assurance BEYER, rue de l'Industrie à 67340 INGWILLER. La cotisation annuelle pour 2024 s'élèvera à 1.188,11 €.
- Le contrat Dommage aux biens est confié à la société GROUPAMA GRAND EST, 30 Boulevard de Champagne, BP 97830, 21078 DIJON Cedex. La cotisation annuelle pour 2024 s'élèvera à 22.081,92 €, avec une franchise de 5.000, - €. Pour les dommages au matériel informatique et bureautique, la franchise sera de 1.000, - €.

Décision Municipale en date 15 janvier 2024 relative à l'acceptation d'une indemnité de sinistre concernant le mât d'éclairage public endommagé rue des Loriots à Kientzville, le 24 février 2023. Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 264,-€ versée par GROUPAMA GRAND Est, correspondant à la franchise.

(9)

**D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges**

Décision Municipale en date 15 janvier 2024 relative à l'acceptation d'un don de 4.000, - € versé par l'Association des Habitants de Kientzville, représentée par M. Philippe VOLK, Président.

Le Maire réitère ses remerciements à l'Association des Habitants de Kientzville et surtout à son Président, pour la remise d'un chèque de 4 000,- € à la Commune lors de la cérémonie des vœux du 5 janvier dernier.

Il remercie également toutes les personnes qui ont œuvré pour la réussite de cette manifestation. La Commune réfléchira à l'utilisation des fonds sans aucun doute consacrés à des travaux à l'ancienne école de Kientzville.

À Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, demandant si des besoins avaient été expertisés, le Maire précise que la démarche est en cours et que la discussion sera portée par M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, lors d'une réunion de la Commission dédiée.

## DCM-2024-01-8

### 8. COMMUNICATIONS

#### M. Olivier SOHLER, Maire :

##### **- Assurances :**

Le Maire communique aux élus les informations liés aux contrats mis en place au 1<sup>er</sup> janvier dernier. La consultation lancée par la Communauté des Communes de Sélestat dans le cadre du groupement de commande a abouti à l'attribution de deux lots, soit celui de la Responsabilité Civile ainsi que la couverture de la flotte automobile.

Les autres lots ayant été déclarés infructueux, des consultations ont été réalisées en direct avec un accompagnement par l'AMO « Risk Partenaires ».

Lot n°	Intitulé	Courtier	Compagnie	Montant annuel de la prime	Observations	Groupement de commande Com-Com	Montant de la prime 2023	Variation	Informations anciens contrats
1	Responsabilité civile	PARIS NORD ASSURANCE SERVICES (PNAS)	AREAS	3.835,17 €	sans franchise	OUI	1.330,46 €	2.504,71 €	sans franchise
2et3	Protection juridique de la Commune, des agents et des Elus	Assurance BEYER	AXA	1.188,11 €	seuil d'intervention 527 €	NON	133,62 € (PF) 539,72 € (PJ) soit 673,34 €	514,77 €	sans franchise
4	Flotte automobile		GROUPAMA	5.556,97 €	Franchise 300,-€VL-600,- € PL Garantie DTA tous véhicules Automission+BDM	OUI	3.859,78 €	1.697,19 €	sans franchise
5	Dommages aux biens		GROUPAMA	22.081,92 €	Franchise de 5.000 € 1.000 € pour les dommages au matériel informatique et bureautique	NON	7.368,75 €	14.713,17 €	franchise de 230 € option bris de machine informatique (franchise 200€) sans surprime

Le Maire précise concernant la couverture "dommages aux biens" que le niveau des prix a explosé, et que cela est en grande partie dû aux événements et émeutes dans les grandes Villes ainsi que les conséquences de l'évolution des conditions climatiques. Beaucoup de communes n'ont d'ailleurs pas trouvé preneur ou se sont vues résilier leurs contrats. Il est cependant rassurant pour Scherwiller que tous les lots aient pu être attribués, même si le prix évolue fortement.

Pour Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, il serait important pour la Commune de provisionner des montants en prévision de futurs sinistres.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, indique que la situation est calquée sur celle que rencontrent également les entreprises.

Le Maire souligne que les entreprises choisissent de souscrire des contrats ou pas; les Collectivités, elles, ne trouvent pas preneur pour des raisons particulières.

Le Maire ajoute que la charge financière liée à ces nouveaux contrats est multipliée par deux pour la Commune au global.

- Mise en place de figurines à hauteur du passage piétons – rue de la Gare en vue d'améliorer le passage des enfants.

Le Maire indique que la demande formulée en Municipalité a été concrétisée par les services techniques après validation par Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, indique qu'une fois de plus ses préconisations n'ont pas été respectées. Il avait indiqué que le placement de ces figurines devait se faire après le passage piétons de part et d'autre, ce afin d'alerter les automobilistes visuellement sans risquer de cacher un enfant. Il atténue ses propos en indiquant que les potelets existants ont été utilisés afin d'éviter de quelconques rajouts.

**- SDEA :**

Trois réunions publiques sont organisées par le SDEA concernant la récupération et la gestion des eaux pluviales sur les terrains privés :

- Mercredi 24 janvier 2024 – 18h00 à CHATENOIS – Espace les Tisserands
- Mercredi 28 février 2024 – 18h00 à SÉLESTAT – Salle Sainte Barbe
- Mercredi 06 mars 2024 – 18h00 à MUTTERSCHOLTZ - Salle les Synergies

En effet, la Communauté de Communes de Sélestat et le SDEA, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, lancent à partir de mars 2024, et pour une durée de 3 ans, une opération de déraccordement et de mise à disposition de cuves de récupération des eaux de pluie.

Via cette opération, les habitants de la Communauté de Communes de Sélestat pourront bénéficier d'une aide à hauteur de 60 % pour l'acquisition de cuve(s) de récupération d'eau de pluie et de leurs équipements, à la condition du déraccordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement. Cela signifie que lorsque les cuves sont pleines, le trop plein sera ainsi infiltré directement sur le terrain du particulier, permettant à l'eau de réintégrer le cycle naturel de l'eau et ainsi de recharger la nappe.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, indique en sa qualité de Président de la Station d'Épuration de Sélestat du SDEA, qu'il sera présent à l'une ou l'autre réunion.

**- SlowUp 2024 :**

Le Maire informe les élus qu'il n'est pas certain que le SlowUp 2024 puisse avoir lieu. Les Jeux Olympiques impactant les services de sécurité, Mme la Préfète du Bas-Rhin annule d'ores et déjà un certain nombre de manifestations dans le département tel que l'indique une note de l'AMF67. Cela ne serait pas le cas dans le Haut-Rhin toutefois.

La préparation de la manifestation générant un travail important et se déroulant sur les territoires des deux départements, un courrier a été adressé à Mme la Préfète afin de la questionner sur le sujet.

- Le 1<sup>er</sup> décembre prochain sera organisé le 80<sup>ième</sup> anniversaire de la Libération.

**Mme Régine DIETRICH, Adjointe Maire :**

- Remercie l'ensemble des bénévoles ayant participé à la réussite du repas des aînés.
- précise que le 17 février prochain sera organisé un Repair Café.

**Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe Maire :**

- La sortie du Conseil Municipal des Enfants à Strasbourg avec visite du Parlement Européen a été annulée le 17 janvier dernier en raison des conditions météorologiques particulières et délicates annoncées la veille au soir. Elle s'interroge quant à une possible reprogrammation avant les élections européennes.
- Dans le cadre des préparatifs de l'anniversaire de la Guerre des Paysans de 1525, contact a été pris avec les écoles.



**M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué :**

La bascule vers le nouveau site internet a été réalisée il y a une semaine.

**M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué :**

La motorisation du portail de la Maison des Associations avec mise en place d'un digicode est également terminée.

**M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué :**

Informe le Conseil des prochaines manifestations :

- le 06 avril : Osterputz
- le 18 mai : Journées Citoyennes
- le 02 juin : SlowUp
- le 18 août : Rendez-vous gourmand aux châteaux. Concernant cette nouvelle manifestation des rencontres sont en cours, organisées par Mme Gwenaëlle RUHLMANN.
- le 31 août : Forum des Associations
- Sous l'égide de l'Association "1525 – une Révolution oubliée" une coordination se met en place avec la Commune de Châtenois pour organiser et proposer localement des activités ou manifestations liées aux événements qui se sont déroulés depuis l'Allemagne et jusqu'en Suisse, en passant notamment entre Saverne et Scherwiller.

Ainsi sera organisé un événement restant à définir aux environs du 20 mai 2025. Il devrait se dérouler à proximité de la chapelle du Taennelkreuz.

Le programme global reste en cours de construction pour l'événement. Sont d'ores et déjà actées les participations de la Communauté Emmaüs, des écoles, des Rieslingers - qui proposent chaque année une conférence dont la thématique sera axée sur 1525 -, le Groupe Patrimoine de la MJC - qui organise les visites estivales-, ...

Entrée de M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal.

**DCM-2024-01-9**

**9. VŒUX – DIVERS**

**M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal :**

Informe le Conseil Municipal que le budget du SMICTOM a été voté en décembre dernier sans hausse de tarif pour 2024.

**M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal :**

**- Friejohr fer Unseri Sproch :**

M. DISTEL étant absent en avril et mai prochains, souhaite savoir si la manifestation est à reconduire en 2024, et qui prendrait le relais et selon quelle formule (traditionnelle ou équivalente à 2023) ?.

Le Maire l'invite à échanger avec ses collègues du Conseil en vue du maintien de la manifestation.

Sortie de M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué

- M. DISTEL souhaite connaître les décisions prises quant aux divers sujets évoqués lors de la dernière réunion de Municipalité, notamment en matière de déplacements des enfants scolarisés dans les écoles de Scherwiller.

Des questions sont issues soit du Conseil d'Ecole soit de réunions avec les enseignants et ou parents de l'école élémentaire, et rejoignent le sujet de l'éco-mobilité et la sécurisation de l'accès à l'école par la rue des Roses.

#### **Retour de M. Michel Corbin, Conseiller Municipal Délégué**

M. DISTEL suggère la création de deux déposes-minutes rue des Roses et deux stationnements au droit de l'ancien "accès" chantier.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, précise concernant les deux places de stationnement demandées à la sortie vers la rue de Sélestat que leur localisation est très dangereuse.

Il ajoute que le fait d'aménager un dépose minute rue des Roses suppose un aménagement plus complet du carrefour avec la rue de Sélestat.

M. DISTEL relève également la possibilité de création ou aménagement d'un cheminement piéton depuis la rue Ste Odile jusque vers l'école maternelle.

Le Maire et M. SCHEIBLING lui indiquent qu'il s'agit de projets passant sur des propriétés privées et non de chemins d'accès à ce stade.

Le Maire suggère un travail conjoint entre la Commission "Voirie – Gestion du Domaine public – Circulation routière – Signalétique – Suivie des grands chantiers – Sécurité des bâtiments" et "Affaires scolaires – Conseil Municipal des Enfants – Attrait touristique" sur le sujet.

- Dernier point relevé par M. DISTEL, suite à la restitution des questionnaires adressés aux agents, il avait été pris l'engagement d'organiser des réunions de travail avec agents et élus pour élaborer un cadre d'échange et de travail interne.

Le Maire indique que contact a été pris avec Mme Anne RIFF, Conseillère Municipale, sur le sujet et que les choses devraient avancer prochainement sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 hres 45.

Dominique WAEGELL  
Secrétaire



Olivier SOHLER  
Maire



# COMMUNE DE SCHERWILLER

## Réunion du Conseil Municipal du 27 février 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 6 Absent : 1 Procurations : 5

### DCM-2024-02-1

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, fait observer concernant son intervention figurant en page 26 du projet de Procès-Verbal qu'il y a lieu de supprimer la troisième phrase et ne pas avoir parlé de l'aménagement du carrefour avec la rue Saint Wolfgang.

Outre cette modification, le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 préalablement diffusé est **approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire	Absent excusé			
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale				X
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Guy ENGEL	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme  
SCHERWILLER, le 28 février 2024  
La Secrétaire de Séance

Anne RIFF

Pour extrait conforme  
SCHERWILLER, le 28 février 2024  
Le Maire

Olivier SOHLER